

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0058397

157256

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 992

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

El Yousoufi Laâla Zafira (Elouze Seffay) Ida

Date de naissance :

1929

Adresse :

Hay Mme - Rachid (Bouzagl) Im 15 A N° 3
Casablanca

Tél. : 05 22 27 78 61

Total des frais engagés : 438,02 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Med. Adil. EL KASRI
Anesthésiste Réanimateur
Ophtalmolo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Casablanca
Tel. : 0522 25 41 11 - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091054791

Date de consultation : 13.12.2023

Nom et prénom du malade : El Yousoufi Laâla Zafira Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection dentaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10.12.2023

Signature de l'adhérent(e) : 157256

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.03.2023	CRD	1	3000	Dr. Med. Anesthésiste Réanimateur Ophtalmologiste 13, Rue des Pavillons 022257171 (S0) INPE : 091054791

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHS

ANNEXE 2 : HONORAIRES			
Cachet de signature du Laboratoire et du Pédiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	13.03.2023	B80	138,02 € HT

AUXILIAIRES MEDICALS

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA



مختبر العيون
للرّجُل والبَيْضَاءِ

Dr. EL KASRI Mohamed Adil

Anesthésiste réanimateur

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nice

Sur Rendez-vous

Casablanca le :

13/07/23

ré 1928

Mr EL Youssofi Lalla Zahra

} TP
TCE



Dr. EL KASRI
Anesthésiste Réanimateur
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 (LG) - Fax : 05.22.25.11.15
Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 Web : www.ophtalmoclinique-casa.com
RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

Urgence 24/24



Casablanca le : 130323

BON DE REGLEMENT

Reçu de M..... JEP Youssef Lafla Zahra

La somme de : TROIS CENT Dhs
300.00 Dhs

Pour : Consultation pré-anesthésique.

Cachet et signature

Dr. Med. Adil. EL KASRI
Anesthésiste Réanimateur
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522.25.71.71 (SLG) - Fax : 0522.25.11.15
INPE : 091054791

Urgence 24/24

LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2303133149 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 14/03/2023
INPE : 093002574

Mme Lalla Zahra EL YOUSSEFI

Demande N° 2303133149

Date de l'examen : 13/03/2023

Récapitulatif des analyses		Clé
Analyse		
Frais dépl Ophtalmo		E30.82
TCK (HN*)		B40
TP(Quick, Protrombine)		B40

Total des B : 80
Total à payer : **138.02** Dirhams

Arrêtée la présente facture à la somme de :
cent trente-huit dirhams deux centimes

*(HN) = analyse hors nomenclature



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

- Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

URGENT CLIOPH

Monsieur Le Dr MOHAMED ADIL
EL KASRI (Anesthésie Ophtalmo)

Dossier N°: 2303133149

Résultats de : Mme Lalla Zahra EL
YOUSSOUFI

Né(e) le : 01/01/1928 - 95 ans
N° CIN :

Date du prélèvement : 13/03/2023 16:22. SAD
Edition du : 13/03/2023 à 17:35

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu complet >

Organismes

Non renseigné

HEMOSTASE

Taux de prothrombine:

Temps de Quick Patient(TPs): 11,0 sec.

Temps de Quick Témoin: 11,3 sec.

Taux de Prothrombine(TP%): 100 % (70-100)

INR : 1,00

Les INR cibles selon la pathologie en cas de traitement par AVK (Sintron, Marcoumar ,etc.) :

Le TVP et Embolie pulmonaire : 2 - 5

Syndrome Anti phospholipide : 3 - 5

Valves Cardiaques : 3 - 5

Thrombophilie congénitale : 2 - 5

symptomatique

Commentaire : En cas de surdosage, se référer à la synthèse de l'HAS publiée en avril 2008

Temps de Céphaline Activée

TCK Temps patient: 20 sec

TCK temps témoin: 22,0 sec.

TCK Ratio patient/témoin: 0,91 (<1,20)

NB: Prélèvement réalisé en dehors de notre laboratoire. Sa qualité et l'authenticité des éléments fournis restent sous la responsabilité de la structure où il a été réalisé.

Validation biologique par : Le Dr M. BEZZARI

Dr K. OUAZZANI



Dossier n° 2303133149 de Mme Lalla Zahra EL YOUSSOUFI CLIOPH

1 / 3

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 accueil.casalab@gmail.com

IF : 37741235 • Patente : 34777267 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081

